



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

Je, Réjean Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Adèle, étant la plus haute autorité au sein de la Ville de Sainte-Adèle, dont l'adresse est le 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3, par la présente, désigne la personne ci-après identifiée au titre de responsable au sens de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c.A-2.1).

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques à la Ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec), J8B 1A3, téléphone : 450 229-2921, poste 136, télécopieur : 450 229-4179, courriel : mppharand@ville.sainte-adele.qc.ca

Les substituts au responsable de l'accès sont :

1^{er} substitut : Monsieur Yan Senneville, archiviste et greffier adjoint à la Ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3, téléphone : 450-229-2921, poste 128, télécopieur : 450 229-4179, courriel : ysenneville@ville.sainte-adele.qc.ca

2^{ème} substitut : Monsieur Pierre Dionne, directeur général à la Ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3, téléphone : 450-229-2921, poste 102, télécopieur : 450-229-4179, courriel : pdionne@ville.sainte-adele.qc.ca

Chacun des substituts pourra agir individuellement et dans l'ordre, selon leur présence et disponibilité, au même titre que le responsable désigné, en cas d'absence, d'incapacité ou de non-disponibilité de celui-ci ou pour tout autre motif qui l'empêcherait d'agir. En ces circonstances, le substitut jouira des mêmes pouvoirs et pourra exercer les mêmes responsabilités que le responsable désigné auquel j'ai délégué toutes les fonctions qui sont dévolues à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Cette désignation entre en vigueur le 31 décembre 2014.

Donné à Sainte-Adèle, le 31 décembre 2014

Réjean Charbonneau
Maire